

# COUR SUPÉRIEURE

(Action collective)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001094-206

DATE : 17 novembre 2020

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.**

---

**GEORGE MICHAEL DIGGS**

Demandeur

c.

**PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC**

Défendeur

---

## ORDONNANCE DE GESTION

---

- [1] Dans ce dossier, la demande d'autorisation date du 1<sup>er</sup> octobre 2020.
- [2] Les parties ont convenu de certains arrangements procéduraux qu'elles demandent au Tribunal d'entériner.
- [3] Ainsi, les parties conviennent qu'en préparation du débat de l'autorisation, le demandeur George Michael Diggs sera interrogé le 17 décembre 2020, par mode de visioconférence, pour une durée maximale de deux heures.
- [4] L'interrogatoire ne pourra porter que sur les quatre critères de l'article 575 du *Code de procédure civile*.
- [5] Le Tribunal est d'accord et ajoute qu'au plus tard le 8 décembre 2020, M. Diggs devra avoir reçu une lettre tenant lieu de *subpoena duces tecum*, énumérant raisonnablement les documents qu'il devra avoir en sa possession durant l'interrogatoire, sujet à objection durant l'interrogatoire.

[6] Cet ajout vise à réduire le nombre d'engagements surgissant durant l'interrogatoire, source de délais.

[7] Cet ajout est opportun malgré que les avocates du Procureur général du Québec reconnaissent avoir déjà reçu de M. Diggs les documents concernant son possible statut de représentant.

[8] Par ailleurs, les parties conviennent de plaider en avril 2021 une éventuelle demande pour autorisation d'une preuve appropriée. Le Tribunal précise que l'échéance pour produire telle demande est le 12 mars 2021.

[9] Les parties conviennent aussi de plaider la demande d'autorisation en juin 2021.

[10] Le Tribunal fixera bientôt les dates d'audience en avril et juin 2021, après un sondage pour consulter les avocat/e/s.

**POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[11] **ENTÉRINE** les modalités énoncées ci-haut et **ORDONNE** aux parties de s'y conformer;

[12] **SANS FRAIS** de justice.



---

PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

Me Clara Poissant-Lespérance  
Me Marianne Dagenais-Lespérance  
Me André Lespérance  
*TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE*  
Avocats pour le demandeur

Me Emmanuelle Jean  
Me Nancy Brûlé  
*BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)*  
Avocats pour le défendeur

Date d'audience : Sur échange de courriels seulement